



MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX SERVICES ENFANCE 2022/2023 DOSSIER UNIQUE

INSCRIPTION D'UNE NOUVELLE FAMILLE

Il vous faut contacter le responsable des services Enfance (02.41.64.94.65 - enfance@mairie-devezins.com) ou la mairie au 02.41.49.02.60 afin d'ouvrir votre espace personnel sur le Portail Famille. Une fiche sanitaire de liaison vous sera transmise par mail. Dès le retour de ce document, vous recevrez le code abonné qui vous permettra de réaliser l'ensemble des démarches via le Portail Famille.

Voici la procédure à suivre :

- Aller sur : www.mairie-de-vezins.com et cliquer sur le Portail famille sur la page d'accueil
- Vous devez **créer un compte** avec votre adresse mail et un mot de passe de votre choix.
- Vous devrez **confirmer votre inscription** en cliquant sur le lien qui vous sera envoyé par mail (mail de BL Citoyen). Ce mail n'est valable que 24 heures.
- Vous pourrez ensuite **vous connecter** sur votre espace.

Afin d'accéder aux fonctionnalités, il vous faudra cliquer sur « **Mon espace citoyen** ». Sélectionnez ensuite sur la page la rubrique « **Mes abonnements** ».

Puis cliquez sur « **M'abonner** », et **indiquez votre code abonné** dans l'espace prévu à cet effet.

Vous aurez ensuite accès à toutes les fonctionnalités du portail famille.

L'ensemble **des pièces justificatives suivantes** sera à télécharger directement sur votre interface.

- Attestation du quotient familial (CAF ou MSA)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Copies de toutes les pages du carnet de vaccination
- RIB et mandat de prélèvement SEPA si vous optez pour le paiement par prélèvement
- Copie du jugement en cas de garde alternée

RENOUVELLEMENT POUR LES FAMILLES DÉJÀ INSCRITES

La fiche sanitaire ci-jointe est à remplir et à nous déposer dans la boîte à lettres de la mairie **pour le 05 juin 2022 au plus tard**.

Cette fiche est **obligatoire** chaque nouvelle année scolaire.

Vous devez également mettre à jour le dossier de votre ou vos enfant(s) sur le Portail Famille :

- **Sur la fiche famille** : mise à jour du quotient familial, et justificatif à télécharger dans **l'onglet documents**, et **vérification des données** dans les encadrés « responsables » dont les informations bancaires, avec mise à jour le cas échéant.
- **Sur chaque fiche enfant** : dans **l'onglet documents**, télécharger les justificatifs de vaccination et d'assurance de responsabilité civile (dès que vous les recevez pour l'année scolaire 2022-2023), et vérification des personnes habilitées à récupérer le(s) enfant(s)